

Compte rendu d'évènement :

« COMMENT RENFORCER LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE GRÂCE AUX POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES ET EUROPÉENNES ? »



Confrontations Europe et la Fédération française des banques alimentaires ont organisé la conférence « *Comment renforcer la solidarité alimentaire grâce aux politiques publiques nationales et européennes ?* » le 25 février 2026 au Salon International de l'Agriculture à Paris. La rencontre a fait intervenir **Bernard Valluis**, Président de la Fédération Européenne des Banques Alimentaires, **Nicolas Duvoux**, Président du CNLE, **Denis Darnand**, sous-Directeur de l'inclusion sociale, l'insertion et la lutte contre la pauvreté à la DGCS, ainsi que l'Eurodéputé **Éric Sargiacomo** et la Députée **Sabine Thillaye**. Animé par **Jerôme Quéré**, Délégué général de Confrontation Europe, l'échange a permis d'évoquer l'importance des banques alimentaires en France et en Europe, ainsi que d'aborder les défis à venir pour l'aide alimentaire.

L'augmentation structurelle de la précarité alimentaire

Nicolas Duvoux, président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), dresse un tableau préoccupant de la situation sociale en France. Il mentionne d'abord la pluralité des indicateurs de pauvreté :

- le fait de vivre sous le seuil de pauvreté monétaire, ce que vivent 15,5 % des Français (soit 1 sur 7), un niveau historiquement élevé ;
- le vécu de privations matérielles (chauffage, alimentation, vacances) ;
- le recours durable aux aides sociales et à l'aide alimentaire.

Dans tous ces indicateurs de pauvreté, on remarque **une dynamique de hausse généralisée** signifiant que la France perd sa position relativement favorable en Europe.

En dessinant une sociologie de la pauvreté, Nicolas Duvoux distingue certaines populations qui restent particulièrement touchées. Il mentionne trois groupes notables, les agriculteurs dont 18 % vivent sous le seuil de pauvreté, les familles monoparentales, les inactifs et les chômeurs.

Cependant, l'activité professionnelle ne semble plus être une barrière à la précarité puisque Nicolas Duvoux constate une décorrélation croissante entre emploi et protection contre la pauvreté.

La question du **droit à l'alimentation** mérite aujourd'hui une réflexion institutionnelle approfondie.

Bernard Valluis, Président de la Fédération Européenne des Banques Alimentaires élargit la perspective à l'échelle européenne :

- 93 millions d'Européens sont à risque de pauvreté ;
- 9,5 % de la population européenne est en situation de précarité alimentaire en 2025 (contre 6,5 % en 2019 et 8,5 % en 2024) ;
- cela représente plus de 40 millions de personnes n'ayant pas accès à un repas complet tous les deux jours.

Les causes sont multicrises : Covid, guerre d'agression russe en Ukraine et la crise énergétique qui l'a suivie, réchauffement climatique. Il insiste sur un effet ciseau inquiétant.

« Nous avons une augmentation du nombre de bénéficiaires et une réduction des ressources. »

La lutte contre le gaspillage — à des fins environnementaux — réduit mécaniquement les volumes de dons. Les banques alimentaires doivent désormais acheter davantage de denrées, dans un contexte d'inflation persistante.

En cas de pauvreté, il existe un arbitrage complexe entre la quantité et la qualité (bio, local, durable). Le juste revenu des agriculteurs ou l'environnement peuvent devenir secondaires.

Les réponses publiques françaises : entre soutien quantitatif et exigences qualitatives

Selon Denis Darnand (DGCS), l'action publique française s'articule autour de deux défis :

-Défi quantitatif

Répondre à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, y compris de nouveaux profils sociaux (des personnes actives et salariées notamment).

-Défi qualitatif

- Lutter contre les pathologies liées à l'alimentation (diabète, obésité), dont souffrent beaucoup plus souvent les individus avec un accès précaire à l'alimentation.
- Favoriser une distribution non stigmatisante, respectueuse de la dignité.
- Intégrer les enjeux environnementaux.

Plusieurs leviers sont mobilisés :

- le FSE+ (environ 100 M€ par an pour l'aide alimentaire en France) ;
- le programme national « **Mieux manger pour tous** » (environ 80 M€) ;
- le Pacte des solidarités ;
- la défiscalisation des dons et des achats pour les banques alimentaires ;
- le Comité de coordination de lutte contre la précarité alimentaire (CoCoLuPa).

Il souligne la complémentarité entre financements européens (stabilité pluriannuelle) et nationaux (souplesse, produits frais, qualité).

Souveraineté alimentaire, défense et résilience

La députée Sabine Thillaye établit un lien fort entre sécurité alimentaire et défense nationale.

« Souveraineté alimentaire et souveraineté militaire sont presque les deux faces d'une même médaille. »

La sécurité nationale repose sur la résilience interne, garantie d'une capacité logistique et productive nationale. La sécurité nationale nécessite une indépendance des chaînes d'approvisionnement vis-à-vis de puissances adverses. Les banques alimentaires revendiquent plusieurs rôles clés garantissant un accès stable à la nourriture. Leurs fonctions se matérialisent notamment dans les mécanismes européens de réserves stratégiques, dans la gestion de crises alimentaires ou géopolitiques ainsi que dans la sécurisation logistique en cas de conflit.

Une évolution inquiétante du budget de l'Union

Sabine Thillaye alerte sur les négociations en cours du cadre financier pluriannuel de l'UE (2028-2034), qui identifie trois secteurs principaux pour la dotation des fonds du FSE+ :

- défense ;
- transition écologique ;
- technologies critiques.

Le risque identifié est un **effet d'éviction** de l'aide alimentaire. La députée déplore la faiblesse du débat européen au sein de l'Assemblée nationale et l'absence de coordination suffisante entre échelons national et européen afin de faire valoir la sauvegarde des fonds alloués à l'aide alimentaire.

Le député européen Éric Sargiacomo rappelle que l'Union européenne s'est construite sur une double promesse : **« La paix, mais la paix avec la prospérité de tous. »**

Or la précarité alimentaire était absente du premier projet de stratégie européenne de lutte contre la pauvreté. Il a porté un amendement — adopté largement — pour faire reconnaître **le droit à l'alimentation comme droit fondamental**.

Il insiste sur la nécessité d'un encadrement européen clair, de moyens budgétaires dédiés et d'éviter la dilution de l'aide alimentaire dans un grand fond unique.

Il met également en garde contre l'exigence de cofinancement national à 30 %, susceptible de fragiliser les dispositifs, et l'affaiblissement des grandes politiques structurelles (PAC, cohésion).

« L'Europe ne peut pas se construire durablement si elle ne se préoccupe pas de ceux qui sont le plus en faiblesse. »

La proposition du prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034) comporte une enveloppe annoncée de 2 000 milliards €, mais des incertitudes sur la part réelle dédiée à la cohésion et à l'aide alimentaire existent. Il y a une crainte d'un redéploiement interne défavorable à la solidarité alimentaire.

La solidarité alimentaire : un enjeu politique majeur

La conférence révèle une dimension politique explicite :

- L'aide alimentaire est un outil de régulation sociale.
- Elle influence la cohésion démocratique.
- Elle est un facteur de stabilité face aux populismes.

Les associations françaises — Les Restos du Cœur, Secours populaire français, Croix-Rouge française et la Fédération des banques alimentaires — entendent maintenir un rôle moteur au niveau européen.